



Leistungen & Hilfen für Familien



1. [Elterngeld](#)

<https://www.schwanger-in-bayern.de/beruf/familienleistungen/index.php#sec2>

2. [Bayerisches Familiengeld](#)

<https://www.schwanger-in-bayern.de/beruf/familienleistungen/index.php#sec3>

3. [Kindergeld, Kinderfreibetrag & Kinderzuschlag](#)

<https://www.schwanger-in-bayern.de/beruf/familienleistungen/index.php#sec4>

4. [Bayerisches Krippengeld](#)

<https://www.schwanger-in-bayern.de/beruf/familienleistungen/index.php#sec5>

5. [Kinderkrankengeld](#)

<https://www.schwanger-in-bayern.de/beruf/familienleistungen/index.php#sec6>

6. [Leistungen für Bildung und Teilhabe](#)

<https://lmy.de/GLuf>

<https://www.schwanger-in-bayern.de/beruf/familienleistungen/index.php#sec9>

7. [Übernahme der Betreuungskosten](#)

<https://lmy.de/ibKQ>



1. Allocation parentale

Après la naissance d'un enfant, les parents qui travaillaient auparavant ont la possibilité de renoncer ou de limiter leur emploi afin de se consacrer aux soins et au soutien de leur bébé. L'allocation parentale de base compense la perte de revenu net après la naissance selon un pourcentage fixe pendant 14 mois maximum.

2. L'argent de la famille bavaroise

Depuis le 1er septembre 2018, l'allocation familiale bavaroise récompense particulièrement les efforts parentaux des parents d'enfants en bas âge. Les parents devraient bénéficier d'une marge de manœuvre économique dans leurs décisions concernant l'éducation, l'éducation et la promotion de la santé.

3. Allocations familiales, allocations familiales et allocations familiales

Les allocations familiales et les allocations familiales sont des prestations fédérales qui apportent un soutien financier aux parents. L'allocation familiale fait partie des allègements fiscaux accordés aux familles.

4. Allocation de crèche bavaroise

Depuis le 1er janvier 2020, les parents bénéficient d'un allègement d'allocation de garde d'enfant pouvant aller jusqu'à 100 euros par mois et par enfant à compter du premier anniversaire de leur enfant s'ils les versent effectivement. Outre les parents, les parents d'accueil adoptifs et les parents d'accueil peuvent également bénéficier d'une allocation de garde de jour. L'allocation de crèche nécessite que l'enfant soit gardé dans un établissement financé conformément à la loi bavaroise sur l'éducation et l'accueil des enfants (BayKiBiG) ou que la relation de garde d'enfants dans une garderie soit soutenue conformément à la BayKiBiG.

L'allocation de crèche n'est versée qu'aux parents dont les revenus ne dépassent pas un certain plafond de revenus. L'objectif est de soutenir spécifiquement les parents issus des tranches de revenus moyens et faibles.

L'allocation de crèche peut être demandée auprès des bureaux régionaux compétents du Centre familial et social bavarois (ZBFS).

5. Allocation de maladie pour enfants

Les parents qui travaillent peuvent s'absenter gratuitement du travail pendant une certaine période afin de pouvoir s'occuper eux-mêmes de leur enfant malade. Les parents bénéficiant d'une assurance maladie légale peuvent demander, sous certaines conditions, des indemnités de maladie pour enfants auprès de leur caisse d'assurance maladie pour la période de perte de gain.

6. Services d'éducation et de participation

Les différents services d'éducation et de participation (BuT), également appelés paquet éducatif, soutiennent les enfants, les jeunes et les jeunes adultes issus de familles avec peu d'argent. Grâce à ces services, votre enfant peut profiter des activités scolaires et de loisirs si vous ne seriez pas en mesure d'en supporter les frais autrement.

7. Financement des garderies et des garderies

Si les parents ou tuteurs légaux n'ont pas les moyens financiers de séjourner dans une garderie ou une garderie, l'Office des services à la jeunesse et à la famille a la possibilité de prendre en charge les frais en totalité ou en partie.

Le montant des frais couverts dépend des revenus de la famille.

